

BAREME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE REDACTION DE BAUX ET D'ETATS DES LIEUX

BAUX D'HABITATION

Conformément aux dispositions de la Loi ALUR, les honoraires maximums relatifs à la mise en location et aux états des lieux se décomposent ainsi pour les biens situés :

En zone non tendue :

Prestation	Honoraires
Recherche de locataire Constitution du dossier Rédaction du bail	8 € TTC / m² à la charge du locataire 8 € TTC / m² à la charge du bailleur
Etat des lieux	3 € TTC / m² à la charge du locataire 3 € TTC / m² à la charge du bailleur

En zone tendue :

Prestation	Honoraires
Recherche de locataire Constitution du dossier Rédaction du bail	10 € TTC / m² à la charge du locataire 10 € TTC / m² à la charge du bailleur
Etat des lieux	3 € TTC / m² à la charge du locataire 3 € TTC / m² à la charge du bailleur

En zone très tendue :

Prestation	Honoraires
Recherche de locataire Constitution du dossier Rédaction du bail	12 € TTC / m² à la charge du locataire 12 € TTC / m² à la charge du bailleur
Etat des lieux	3 € TTC / m² à la charge du locataire 3 € TTC / m² à la charge du bailleur

Bureau ouvert du Lundi au Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – le Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 –
 Le Samedi matin uniquement sur rendez-vous

Société à responsabilité limitée au capital de 2000 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVREUX sous le numéro 948477294
 Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 41948477294

Dans le cadre de sa mission nous avons collecté vos données personnelles. Nous respectons la durée légale de conservation de ces données. Vous bénéficiez d'un droit, d'accès, de rectification et de portabilité des informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser à notre société.

BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

Prestation	Honoraires
Recherche de locataire Constitution du dossier Rédaction du bail Etat des lieux	13 % TTC du montant annuel du loyer

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

La gestion locative comprend de base :

- L'envoi mensuel des appels des loyers
- Le quittancement du locataire
- L'envoi d'un relevé de gérance mensuel au bailleur
- Le règlement par virement
- Le récapitulatif annuel des loyers encaissés
- Le suivi juridique de la location

En option et sur devis, il vous est possible de nous confier le soin de :

- Diligenter et suivre des travaux de remise en état
- Notifier un congé au locataire
- Souscrire une police d'assurance de garantie de loyers impayés
- Assurer le suivi administratif d'une procédure contentieuse

Honoraires de Gestion Locative

Gestion courante local d'habitation	7.20 % TTC des sommes encaissées
Gestion courante local commercial ou professionnel	7.20 % TTC des sommes encaissées
Suivi de sinistre ayant fait l'objet d'une déclaration	72 €TTC / heure
Gestion particulière (assemblée générale, représentation avec les copropriétaires, voisinage)	72 €TTC / heure

Bureau ouvert du Lundi au Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – le Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 –
 Le Samedi matin uniquement sur rendez-vous

Société à responsabilité limitée au capital de 2000 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVREUX sous le numéro 948477294
 Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 41948477294

Dans le cadre de sa mission nous avons collecté vos données personnelles. Nous respectons la durée légale de conservation de ces données. Vous bénéficiez d'un droit, d'accès, de rectification et de portabilité des informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser à notre société.

HONORAIRES D'ENTREMISE IMMOBILIERE

En vertu des dispositions de l'article 29 du Décret n° 2021-1625 du 10 décembre 2021 relatif aux compétences des commissaires de justice, modifié par le décret n° 2024-674 du 3 juillet 2024, les commissaires de justice sont autorisés à exercer l'activité accessoire d'intermédiation immobilière.

A ce titre, le commissaire de justice est chargé de rechercher et de présenter un acquéreur en vue de la vente d'un bien dont le commissaire de justice assure déjà l'administration au titre de la gestion immobilière ou en tant que syndic de copropriété.

Au titre de ce mandat, les honoraires d'entremise seront exclusivement à la charge du vendeur.

Prix de vente net vendeur	Honoraires TTC
De 1 à 49 999 €	5 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	6 000 €
De 100 000 € à 149 999 €	7 000 €
De 150 000 € à 199 999 €	8 000 €
Au-delà de 200 000 €	5 %